



**APPEL A CANDIDATURE FOODTRUCK LA
NUIT DU CIRQUE
Parvis du théâtre ONYX, les samedi 15 et dimanche 16 novembre 2025**

Direction des Affaires Culturelles

Théâtre ONYX

Contact : Véronique Colin ☎ : 02 28 25 25 04

Direction Prévention et Réglementation Service

tranquillité publique et réglementation Pôle

Occupation du domaine public et TLPE

Contact : Wilfrid BOUDAUD ☎ : 02 28 25 23 71

Cette procédure d'appel à candidature est réalisée conformément aux dispositions de l'article L. 2122-1-1 du Code général de la Propriété des Personnes Publiques, dans le cadre d'une procédure de sélection préalable pour une autorisation d'occupation du domaine public pour un foodtruck.

Objet de la consultation

La Ville de Saint-Herblain recherche un foodtruck pour l'évènement « La Nuit du Cirque » qui se déroulera le samedi 15 novembre de 18h à 00h45, et le dimanche 16 novembre de 10h à 17h30, au Théâtre ONYX.

Le foodtruck sera installé sans interruption sur le parvis d'ONYX entre le samedi 15 novembre 16h et le dimanche 16 novembre 19h.

Les critères de sélection permettront de garantir un égal traitement des candidatures.

Le type de foodtruck recherché : **offre de restauration en galettes et crêpes, avec des ingrédients bio ou majoritairement bio**, et une proposition en lien avec l'univers du cirque (décoration du foodtruck ou des plats, menus...).

Nombre estimé de personnes pendant la manifestation : entre 150 et 400

Pas de vente de boissons

Conditions d'occupation

Selon les besoins, un accès à l'électricité est possible.

Le candidat pourra aussi assurer ses propres besoins pour l'exercice autonome de son activité en veillant à la sobriété énergétique de son installation.

Des toilettes sont accessibles au Théâtre ONYX.

Caractéristiques de l'autorisation

S'agissant de l'occupation du domaine public, l'autorisation fera l'objet d'un arrêté et sera délivrée à titre précaire, personnelle et révocable.

Le candidat devra s'engager à respecter les termes prévus par ce dernier et par le règlement des commerces non sédentaires et restauration rapide de la commune (arrêté DPTP-2016-0191).

Redevance

L'occupation de l'emplacement est soumise à un droit de place d'un montant de 7,10€ du m² conformément aux tarifs municipaux en vigueur.

Dossier de candidature

Le dossier de candidature sera le plus étayé possible afin de permettre une évaluation précise de l'activité proposée et des produits mis à la vente et devra être constitué des pièces suivantes :

- La fiche de candidature dûment complétée, téléchargeable sur le site internet de la Ville avec les éléments de présentation de l'activité (société, produits, équipements, etc.) ;
- Une copie de la pièce d'identité ;
- Une copie de la carte de commerçant ambulant délivrée par le Centre de Formalités des Entreprises, ou une attestation d'affiliation à la MSA ;
- Un Extrait du Registre du Commerce et des Sociétés (K-bis de moins de 3 mois) ou un extrait d'immatriculation auprès de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat ;
- Une attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle couvrant l'activité sur les marchés ;
- Tout document relatif à des références professionnelles, de nature à garantir la capacité à pratiquer l'activité
- Tout document officiel justifiant de cette activité (exemples : récépissé de la déclaration de manipulation de denrées alimentaires d'origine animale (cerfa 13984*06), attestation type HACCP, autres)
- la copie de la carte grise du véhicule;
- la copie de l'assurance du véhicule.

Dépôt des candidatures :

La limite de **réception** des candidatures est **fixée au lundi 20 octobre 2025 à 12h**.

Les candidatures peuvent être :

- déposées à l'accueil du Théâtre ONYX (1 place Océane, 44 800 Saint Herblain)
- envoyées par mail à l'adresse suivante : veronique.colin@saint-herblain.fr

Seuls les dossiers complets seront examinés.

Sélection des candidatures

Les candidatures seront instruites par le Théâtre ONYX et le Service tranquillité publique et réglementation

La sélection des commerçants s'effectuera sur la base des critères prioritaires suivants :

- La gamme des produits alimentaires proposés avec une attention particulière sur les produits bio ou partiellement bio
- Accessibilité financière

- Une proposition rappelant l'univers du cirque
- Un besoin en eau limité (pas d'évacuation d'eaux usées)
- La qualité du stand (matériel utilisé, esthétique, sécurité)
- L'expérience professionnelle.

La ville pourra le cas échéant prendre contact avec les candidats afin d'obtenir toutes précisions et toutes pièces complémentaires.

L'attribution se fera en fonction des critères listés ci-dessus.

En cas de désistement d'un candidat, la Ville sélectionnera le candidat suivant selon le classement établi lors de la sélection.

Dès que les candidatures auront été examinées, les candidats seront informés par e-mail et courrier, soit de l'acceptation, soit du refus de leur candidature avant le 25 octobre 2025.

Le dossier de candidature entraîne l'acceptation de l'ensemble des termes du présent appel à candidature.